

VERNIS POUR BOIS

Vernis pour décoration du bois



DESTINATION

Vernis uréthane qui habille et protège le bois, disponible en deux aspects : BRILLANT et SATINÉ

PROPRIÉTÉS

- Excellent tendu et souplesse
- Résiste aux éclaboussures d'alcool et aux détergents
- Parfaite transparence du film.
- Excellente tenue extérieure.

MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1. Pour les surfaces exposées au soleil, choisir des teintes dont l'indice de luminance Y est supérieur à 35% ou dont le coefficient d'absorption solaire est inférieur à 0,7.

PRÉPARATION

- Le bois sera poncé et éventuellement dégraissé.
- Les anciens vernis seront poncés et lessivés.

APPLICATION

- Bien mélanger avant utilisation.
- Pour obtenir un excellent résultat, appliquer en 3 couches.
- Poncer à l'abrasif entre chaque couche.
- Eviter les surépaisseurs qui sécheront mal.

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, par grand vent, en plein soleil et par temps de pluie.

DILUTION

Diluant : White spirit

Dilution brosse-rouleau : 0 à 3%

Dilution pistolet : 0 à 3%

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT DU FILM Brillant et Satin	LIANT Résine Alkyde-Uréthane.	RENDEMENT Suivant la nature du bois : de 8 à 12 m ² /L.
BRILLANT SPECULAIRE Brillant : Supérieur à 70 à 60° Satin : 40 à 50 à 60°	DENSITÉ Brillant : 0,94 Satin : 0,97	CONSERVATION 24 mois
TEINTES Incolore, Pin, Chêne clair, Chêne, Chêne rustique.	SECHAGE (à 23°C, H.R. :50 %) • Sec : 6 heures • Recouvrable : 12 heures.	CONDITIONNEMENT 0,25 litre toutes teintes et 0,75 litre en incolore uniquement.

CARACTÉRISTIQUES RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION NF T 36-005 - Famille I classe 4a
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ Merci de consulter notre fiche de données de sécurité
RÈGLEMENTATION COV Valeur limite UE pour ce produit (cat A/e) : 400 g/l. Ce produit contient moins de 399 g/l de COV.
DÉCHETS Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La présente fiche technique annule et remplace toute version antérieure. L'évolution de la technique étant permanente, nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatifs. Ils doivent être adaptés à la nature et l'état des fonds à peindre. Les données de cette fiche sont valables pour le produit blanc.